

ARRÊTÉ N° 2025/418

LISTE D'APTITUDE ETABLIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE DE TECHNICIEN AU TITRE DE L'ANNEE 2025

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L. 523-1 et suivants relatifs à la Promotion Interne,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion,

Vu l'avis du Comité technique départemental du 14 décembre 2020,

Vu la délibération n° 20-51 du 30 septembre 2020 et l'arrêté n° 2021-501 du 11 juin 2021 relatifs aux lignes directrices de gestion - promotion interne,

Vu la demande de réinscription formulée par un ou des agents inscrits le cas échéant sur la liste d'aptitude au titre de la Promotion Interne,

ARRÊTÉ

Article 1 : La liste d'aptitude au grade de **Technicien** établie au titre de la promotion interne 2025 à compter du 1^{er} juillet 2025 est fixée comme suit :

CAMIADÉ William	BRIE
CIESLA Gabrielle	LA SELLE-EN-LUITRE - SCOT DU PAYS DE FOUGÈRES
DONNARS Stéphane	RENNES - ECOLE EUROPÉENNE SUPÉRIEURE D'ART DE BRETAGNE
GARRY Jean-Charles	CESSON-SEVIGNE
LEBERGER Sébastien	VITRE
LEFEUVRE Nicolas	NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE
LEGEAY Anaël	DOMAGNE
LEJEUNE Maël	VITRE - VITRÉ COMMUNAUTÉ
NOCQUET Philippe	PLELAN-LE-GRAND
PERROIS Pascal	MORDELLES - CIAS À L'OUEST DE RENNES
THEBAULT Philippe	PIPRIAC
URVOY Georges-Michel	CANCALE - SAINT-MALO AGGLOMÉRATION

Article 2 : La liste d'aptitude au grade de **Technicien** établie au titre de la promotion interne 2024 à compter du 1^{er} juillet 2025 est fixée comme suit :

ANGER Laurence	COMBOURG
DAUMOINE Stéphane	MONTGERMONT

Article 3 : Le Directeur général du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Amplification du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille et Vilaine.

Article 4 : La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 24 juin 2025

Chantal PETARD-VOISIN
Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20250624-13-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-06-2025

Publication le : 24-06-2025



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Chantal Pétard-Voisin".

Chantal PÉTARD-VOISIN